

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1168

présenté par

Mme Leboucher, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et les membres du groupe La France insoumise - Nouveau Front Populaire

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

I. – À titre expérimental, pour une durée de trois ans à compter de la promulgation de la présente loi, l'État peut autoriser le financement par le fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8 du code de la santé publique de la mise en place, par certaines agences régionales de santé, d'un parcours de prévention visant à soutenir la parentalité et sensibiliser à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

II. – Un décret détermine les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation mentionnée au I ainsi que son contenu et sa méthode : âges clés de l'enfant où les parents ou responsables légaux devront effectuer les rendez-vous de prévention ; structures concernées ; liste des professions concernées ; approche pluridisciplinaire ; participation des comités de coordination de la santé sexuelle, mentionnées au D. 3121-34 du code de la santé publique à l'expérimentation. Les ministres chargés des solidarités et de la sécurité sociale arrêtent la liste des territoires participant à cette expérimentation, dans la limite de cinq départements.

III. – Au plus tard six mois avant le terme de l'expérimentation, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'évaluation.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, les député-es membres du groupe LFI-NFP proposent le financement d'une expérimentation permettant à certaines agences régionales de santé de déployer un parcours de prévention visant à soutenir la parentalité et sensibiliser à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS).

L'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) « Éduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle », publié en septembre 2024, note que si diverses structures de soutien à la parentalité ont été mises en place (médiation familiale, espaces de rencontre et points informations familles, actions en directions des familles des centres sociaux...), celles-ci ne suffisent pourtant pas à informer qualitativement les parents et les enfants sur l'EVARS et à lutter contre les violences éducatives ordinaires et le non-respect des droits des enfants, en particulier ceux concernant leur corps, vie privée et intime, etc.

Le CESE préconise ainsi de renforcer le soutien à la parentalité dépassant le cadre médico-social en proposant systématiquement aux parents, des rendez-vous individuels autour des besoins et des droits de l'enfant (intimité, éducation...), à plusieurs étapes clés de la vie de l'enfant (naissance, entrée en maternelle, entrée au collège).

Cet amendement reprend donc la préconisation n°11 de l'avis du CESE, en proposant de créer une expérimentation dans cinq départements afin de proposer des rendez-vous individuels et réguliers à des moments clés de la vie de leur enfant, et d'accompagner l'évolution de leurs pratiques de parents.

Cet amendement a été travaillé avec l'Uniopss et UNICEF France."